

HARCÈLEMENT ET CYBERHARCÈLEMENT

C'est quoi ?

Le harcèlement est un acte de violence caractérisé par :

- **l'intention de nuire** : l'agresseur veut faire du mal à la victime, même s'il/elle dit que c'est simplement un jeu ou une blague
- **la répétition** : les agressions se répètent pendant une période
- **l'inégalité des forces** : la victime a des difficultés à se défendre

Le harcèlement entre élèves peut prendre des formes diverses :

- **verbales** : insultes (sexistes ou pas), moqueries, rumeurs...
- **corporelles** : pousser, pincer, des attouchements, obliger quelqu'un à réaliser certaines actions...
- **matérielles** : vols, cacher des objets, racket...
- **relationnelles** : rejet, exclusion...
- **cyberharcèlement** : via les sms ou les réseaux sociaux (poster sans l'accord de la personne des photos ou des textes à caractère humiliant, usurper l'identité de quelqu'un, diffuser des informations privées, des menaces, des rumeurs...)

Qui ?

Le harcèlement peut être un acte individuel ou collectif. La plupart de ces actes se commettent en présence de trois parties :

- un-e ou plusieurs harceleurs ou harceleuses
- une ou plusieurs victimes
- les témoins

Comment détecter le harcèlement ?

Détecter une situation de harcèlement n'est pas facile car:

- La victime n'ose pas en parler aux autres, elle a peur d'empirer la situation, elle culpabilise et pense que c'est de sa faute...
- Souvent les témoins pensent que ce sont des taquineries ou de petits conflits sans importance
- Souvent les victimes peuvent présenter :
 - Des troubles du sommeil
 - De l'irritabilité
 - Du repli sur soi, isolement, peur de rencontrer de gens, timidité extrême
 - De l'anxiété
 - De la colère
 - De la déprime
 - Des maux de ventre ou de l'eczéma
 - Une diminution des résultats scolaires



- De l'absentéisme
- Des troubles du comportement...

Quoi faire si tu es victime ou témoin ?

EN PARLER :

- Au numéro gratuit Ecoute-Enfants : 103
- Au numéro gratuit Ligne verte « Ecoles et parents » : 0800/95 580
- A tes ami-e-s, à tes parents ou à un membre de ta famille
- Aux délégué-e-s de ta classe ou à un-e adulte de l'école avec qui tu as de bons contacts (un-e éducateur/trice, un-e professeur, le directeur ou la directrice, le médiateur ou la médiatrice scolaire...)
- Au centre psycho-médico-sociaux (CPMS) de ton école, à l'Aide en milieu ouvert (AMO)

Quoi faire si vous êtes les parents ?

- Le rôle des parents est de mettre l'école au courant de la situation, c'est l'école qui doit intervenir.
- Si le problème ne peut pas être résolu avec l'école, les services spécialisés comme le CPMS ou la Médiation scolaire peuvent être appelés par l'école ou par vous-même.
- L'équipe éducative peut être aussi appelée par l'Association de Parents lors que la situation affecte tout un groupe d'étudiant-e-s.

Quoi faire quand votre fils/fille est responsable des actes de harcèlement ?

- **Il faut en parler à votre fils/fille** pour essayer de comprendre les origines de sa violence (difficultés à communiquer, agressivité par peur de l'autre, avoir subi lui/elle-même des violences antérieurement).
- **Il/elle a besoin d'être aidé-e**, mais il/elle pourrait ne pas vouloir répondre aux questions, il vaut mieux procéder par approches progressives.
- **Rappeler que le harcèlement est un délit** : il/elle pourrait être puni-e par la loi. L'école aussi peut sanctionner le/la responsable des actes de harcèlement.
- **Il faut parler à un-e adulte de son établissement** : l'école trouvera les solutions les mieux adaptées pour votre fils/fille et la victime.

Comment prévenir le harcèlement ?

L'école peut mettre en place des dispositifs de prévention de la violence scolaire : formation à la médiation par les pairs, des lieux d'écoute, des jeux coopératifs...

Vous pouvez aussi suggérer l'organisation de débats ou d'autres activités pour aborder le sujet.

